

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE	36	19	10
	ITALIE, ESPAGNE			
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
	ETATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Avis important

Les personnes qui prennent un abonnement à la LIBERTÉ pour l'année 1880, reçoivent le journal dès ce jour et sans augmentation de prix.
 Très prochainement, et si possible dès le nouvel an, la LIBERTÉ sera imprimée en caractères neufs et un peu plus petits, quoique très lisibles, disposition typographique qui augmentera notablement la matière contenue dans le journal.

LES INSTITUTEURS SANS EMPLOI
 TROISIÈME ET DERNIÈRE LETTRE

Votre correspondant X. a raison de demander que l'on cherche à restreindre le nombre des élèves-instituteurs en se montrant plus sévère dans leur recrutement et en reculant d'une année l'âge de leur admission, plutôt que de l'avancer, ainsi que cela est arrivé quelquefois. Que les jeunes gens qui viennent d'obtenir leur brevet sans trouver de place puissent continuer leurs études en jouissant d'une remise exceptionnelle pour le prix la pension, rien ne me paraît plus juste et plus sage. Sans cela ils retournent forcément aux travaux agricoles et oublient bien vite une partie de ce qu'ils ont appris.
 Mais faudrait-il ajouter une quatrième année d'école normale, ainsi que le demande encore votre correspondant X.? Pour mon compte, je partagerais cet avis, mais avec des modifications importantes. Il y aurait, selon moi, un grand service à rendre

au pays en transformant notre école normale en école secondaire. Pour réaliser ce vaste projet peu de choses seraient nécessaires. Il suffirait de remanier le programme actuel d'études en y ajoutant deux ou trois cours avec un autre cours préparatoire pour les allemands. L'école normale s'agenceraient avec les cours secondaires et en constitueraient le complément indispensable aux futurs instituteurs. Ainsi, un nombre plus ou moins grand d'élèves de l'école secondaire, les plus forts, les plus laborieux, ceux qui présentent le plus de garanties d'avenir, seraient admis, sur leur demande, à compléter leur instruction pédagogique et à suivre les branches spéciales qui rentrent dans le programme de toute école normale, en bénéficiant de la remise accordée jusqu'ici aux normalistes.

Nous ne serions plus alors exposés à voir cette surabondance d'instituteurs, car qui empêcherait l'Etat de restreindre plus ou moins le nombre d'aspirants selon les besoins éventuels des écoles? On opérerait aussi un meilleur recrutement et, du même coup, sans forcer précisément les normalistes à faire quatre années d'études, on élèverait incontestablement le niveau de leur instruction. Il me semble que ce projet répond à tous les desiderata exprimés jusqu'ici de divers côtés.

Qui ne pressent tous les services qu'une école secondaire établie à la campagne sur un bon pied, pourrait rendre au pays? Nous autres, pauvres pères de famille de la campagne, nous éprouvons je ne sais quelle aversion pour la plupart de nos écoles des villes. Bien que nos écoles secondaires soient parfaitement dirigées, nous n'y confions pas volontiers nos enfants. A tort ou à raison nous craignons que nos fils n'y contractent les goûts ou du moins le goût des villes. Après un séjour de 2 ou 3 ans, ils y trouvent des amis, des connaissances qui les attirent.

Leur costume s'est enjolivé et ils ne reprennent pas volontiers le sarrau de bure du paysan. Les travaux, les labours des champs, le soin des troupeaux leur paraissent trop pénibles, trop grossiers. Les senteurs de nos muscadins plaisent davantage à nos jeunes messieurs que les odeurs âcres de l'écurie. S'ils consentent à reprendre la bêche et la faux, souvent ce n'est plus que momentanément, en attendant une place d'employé dans quelque bureau.

Que faire en présence d'une pareille perspective? Ou priver nos chers enfants des immenses avantages d'une instruction secondaire ou s'exposer à les voir grossir le flot écumeux d'émigration vers les villes? Le moyen sûr de prévenir les conséquences fâcheuses d'un séjour plus ou moins prolongé dans nos villes, ce serait d'établir, selon moi, une école secondaire à la campagne. Nous aurions alors une instruction peu coûteuse, moins périlleuse et surtout plus pratique. Je dis peu coûteuse, car subsistance, vêtement, récréations, tout à la campagne est plus simple, plus modeste; du reste, l'Etat ne serait pas trop parcimonieux en vue des avantages incontestables qui en résulteraient; moins périlleuse, en ce que les enfants ne contracteraient pas les habitudes plus ou moins sensuelles des villes et ne perdraient point le goût des travaux champêtres auxquels ils seraient appelés à se livrer de temps à autre; et surtout pratique, c'est-à-dire, une instruction appropriée à nos besoins, à nos mœurs, à nos industries agricole, pastorale et laitière. Car, qu'on le sache bien, nous, paysans, nous ne consentirions jamais à faire de la majorité de nos enfants, des commis-voyageurs, des industriels, des commerçants ou des employés de bureau. Ce que nous demandons — et l'horrible crise, l'épouvantable misère qui s'appesantit aujourd'hui sur les villes de l'Europe, dira si nous avons raison, — ce

que nous demandons, c'est que nos enfants continuent à remuer, à féconder cette terre bénie qui nous a nourris jusqu'ici et qui a conservé à nos membres un sang pur et généreux et à nos âmes des convictions fermes, chrétiennes, avec des habitudes d'ordre, de tempérance et de travail.

Quoi qu'on dise, quoi que l'on pense, nous, paysans, nous aimons, nous apprécions les bienfaits de l'instruction autant que vous autres, messieurs des villes, mais cette instruction nous la voulons large, bienfaisante, chrétienne et subordonnée à nos intérêts matériels et moraux. Qui oserait dire que nous avons tort?

Or, le canton de Fribourg possède, dans l'un des plus pittoresques méandres de la Sarine, un vaste édifice admirablement approprié à une grande école secondaire. Si j'en crois ce que j'ai vu durant les cours de répétition des régents, au lieu d'abriter 80 élèves, ce magnifique établissement pourrait, sans difficulté, avec des dortoirs établis dans les combles, avec quelques aménagements, suffire à 400 élèves. Grâce à la ferme, au domaine, au verger et aux jardins qui l'entourent, on pourrait y donner, à peu de frais et de la manière la plus simple, la plus fructueuse, un enseignement vraiment pratique, vraiment adapté à nos besoins matériels.

Toutes les dépenses pour l'Etat se borneraient à peu près à ouvrir quelques nouvelles salles, à payer trois nouveaux professeurs et à se procurer quelques lits, quelques pupitres et quelques chaises.

Qu'une pareille institution réponde aux besoins, aux vœux, aux désirs les plus vifs de nos populations, je n'en veux pas d'autres preuves que le nombre croissant de jeunes gens qui, refusés pour la plupart à Hauterive, vont demander, à grands frais, au dehors une éducation excellente sans doute, bien que peu appropriée à nos mœurs.

22 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS
AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU
 MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL
 PAR
Le comte Philippe de V***
 MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES
 Feuilleton inédit

Le 17 juillet
 L'AVENTIN. — SAINT ALEXIS. — LE PRIEURÉ.
 — SAINTE SABINE.

Le sénateur et son épouse retrouvaient leur fils; mais il était mort. La douleur et la joie se confondirent dans leur cœur, ils bénirent Dieu en répandant des larmes et ils élevèrent une église pour perpétuer le souvenir de ses miséricordes.
 Ce fait arriva, en l'année 114, sous le pontificat du pape Innocent premier.
 L'escalier sous lequel vécut et mourut le

saint est précieusement conservé dans cette église; il est en bois, composé de dix marches et placé sous une immense vitrine. Une belle statue de marbre le représente, couché, tenant d'une main un crucifix et l'autre un papier. Son corps repose sous le maître-autel, à côté de celui de saint Boniface et il y fut transporté après sa mort par les mains mêmes du pape et de l'empereur Honorius. C'est ainsi que Dieu honore ceux qu'il veut glorifier!

L'image miraculeuse d'Edesse qui le fit connaître et lui conseilla de retourner vivre, inconnu, dans la maison de son père fut apportée à Rome et nous avons eu la joie de la vénérer.

Le bon religieux nous fit boire quelques gouttes d'eau du puits où le serviteur de Dieu puisait chaque jour sa boisson, puis il nous engagea à visiter son couvent (1).

(1) Ce couvent, depuis plusieurs années, est occupé par les religieux Somasques, qui dirigent une institution de jeunes aveugles. Sous la direction immédiate du Saint-Père, cette œuvre, fondée depuis quelques années, est entretenue par la charité publique et administrée par un conseil laïque nommé par le pape. On apprend à ces pauvres enfants la lecture, l'écriture, le calcul, la musique et divers métiers, en rapport avec leur infirmité, de façon à pouvoir leur fournir le moyen de gagner leur vie. Ils étaient environ une vingtaine de jeunes gens au moment où nous les avons visités. Plusieurs fois, par an, ils invitent leurs bienfaiteurs à assister à une séance de musique, de lecture et d'écriture. La noblesse romaine s'empresse d'y courir afin d'encourager de ses sympathies et par ses aumônes le zèle des religieux. Leur musique, que j'ai entendue une

D'une des fenêtres du premier étage on jouit d'une vue ravissante: A nos pieds le Tibre roulait ses eaux jaunes et mugissantes, en face se dressait la coupole de Saint-Pierre, à droite la ville entière avec ses monuments et ses dômes sans nombre. Les Apennins, les montagnes de Viterbe faisaient le fond de cet incomparable tableau que les derniers rayons du soleil, illuminaient d'un pur et doux éclat. Nous restâmes longtemps en admiration devant ce spectacle: la vue de Rome et des montagnes environnantes, présentent des aspects si divers, les perspectives sont si changeantes, les nuances si variées, selon les positions et même les heures du jour, qu'il semble toujours qu'on voit ces tableaux pour la première fois.

Mais la vue est encore plus belle et plus étendue du prieuré, maison des chevaliers de Malte, située sur les hauteurs de l'Aventin à quelques pas de Saint-Alexis. En arrivant à la porte du Prieuré, Henri nous fit regarder par le trou de la serrure et nous y trouvons le dôme de Saint-Pierre qui nous donne juste dans l'œil: c'est une agréable surprise ménagée par l'architecte aux curieux. Saint-Pierre est à une lieue d'ici, au-delà du Tibre.

En descendant l'Aventin, nous visitons Sainte-Sabine, charmante église bâtie en 425, dans la maison qu'habitait Sabine avant
 fois est excellente; ils exécutent les morceaux les plus difficiles avec une rare expression et un ensemble parfait (1876).
 Le dortoir, les classes, le réfectoire, la maison entière est tenue avec une grande propreté.

son martyre, auprès du temple de Diane. On retrouve dans l'intérieur 24 colonnes de marbre de Paros cannelées qui appartenaient à ce temple de Diane: ainsi la pauvre martyre a triomphé de l'orgueilleux temple païen.

Dans le couvent on nous fait vénérer la chambre de saint Pie V et dans le jardin l'oranger planté par saint Dominique. Cet oranger a poussé un nouveau rejeton, aujourd'hui vigoureux, à l'époque où le Père Lacordaire entra au noviciat des Frères-Prêcheurs. Dans l'église on nous montra une énorme pierre que le diable jeta un jour contre saint Dominique; mais Satan ne peut rien contre les élus de Dieu.

Le 20 juillet
 PIE IX ET LE BATAILLON DES ZOUAVES

Nous avons eu ce soir une agréable surprise et une grande joie. Nous étions à manœuvrer sur la route de Sainte-Agnès-hors-lès-murs, lorsque nous apercevons la voiture et le cortège de Pie IX. Aussitôt le capitaine nous fit ranger de chaque côté de la voie et nous fit présenter les armes. Quel fut notre étonnement de voir la voiture s'arrêter, le pape descendre et avec une bonté touchante dire à notre commandant qu'il serait heureux de voir manœuvrer ses chers zouaves. C'était un ordre, nous n'en avions jamais reçu de plus doux.
 La présence de Pie IX nous électrisa et je ne crois pas que jamais exercice militaire quelconque se soit fait avec plus d'entrain

LE CONSEIL NATIONAL DÉCIDE :

Il y a quelques années seulement un délégué d'une association de la Suisse orientale venait demander à Hauterive, si je suis bien renseigné, une soixantaine de places annuellement pour des jeunes gens de la Suisse allemande désireux d'étudier la langue française. Vous devinez la réponse que l'on dut faire à cette demande si flatteuse, si avantageuse même qu'elle fût.

L'idée que nous venons de proposer a été réalisée à Menzigen (Zoug) et chacun sait avec quel succès. L'Ecole normale et secondaire de Menzigen avait débuté pourtant avec de bien maigres ressources. Aujourd'hui le nombre de ses élèves est de près de 200.

Pour la réalisation de ce projet notre gouvernement pourrait certainement compter sur toutes les forces vives du canton.

Le vieux magister.

CORRESPONDANCE

Berne, 13 décembre.

Après les efforts inutiles et inopportuns du Conseil national pour donner à la Confédération une loi sur les rapports de droit civil des Suisses établis en séjour, le haut conseil a mis en délibération une motion relative au tarif des péages.

MM. Haberstich et consorts avaient déposé la motion suivante :

1° Que la deuxième et dernière délibération sur le tarif des péages soit mise à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée fédérale ;

2° Que le Conseil fédéral soit invité à présenter son rapport et ses propositions sur la matière, assez tôt pour que les commissions puissent soumettre leurs rapports dans la prochaine session.

Par contre, MM. Philippin et co-signataires avaient, dans l'intention de faire écarter les efforts de MM. Haberstich et consorts, soumis au Conseil national le projet d'arrêté suivant :

CONSIDÉRANT :

1° Que dans l'intérêt des négociations internationales actuellement pendantes avec plusieurs nations pour la conclusion de traités de commerce, il importe de ne pas entraver l'action du Conseil fédéral en lui imposant des tarifs définitifs, mais de lui laisser au contraire une latitude qui soit l'expression de la confiance des Chambres ;

2° Que cette liberté d'action serait compromise si la motion de MM. Haberstich et consorts était prise en considération ;

3° Que le Conseil fédéral ne manquera pas, soit dans les négociations des traités de commerce à conclure, soit dans les propositions qu'il aura à soumettre ultérieurement, en matière de péages, aux Conseils législatifs de la Confédération, de tenir équitablement compte des divers intérêts qui sont engagés dans cette grave question économique,

de ne pas prendre en considération la motion de MM. Haberstich et consorts.

Ces messieurs avaient en première ligne l'intention de donner au tarif de péages un caractère protecteur vis à vis des intérêts de l'industrie textile de la Suisse orientale, surtout dans les cantons d'Argovie et Zurich.

Après une discussion de 2 jours MM. Bavier (conseiller fédéral) et Zweifel (député de Glaris) ont fait la proposition suivante, qui tient le milieu entre les propositions contradictoires de MM. Haberstich et Philippin :

Le Conseil fédéral est invité à présenter le projet de tarif de péages en second débat à l'Assemblée fédérale aussitôt que les circonstances le permettront. — Cette proposition fut acceptée à la votation définitive par 57 voix contre 49 et doit consoler l'industrie textile ou plutôt les fabricants et les ouvriers, tout en encourageant le Conseil fédéral à ne pas perdre de vue le principe d'un système protectionniste en faveur d'une industrie qui se trouve dans l'impossibilité de soutenir la concurrence étrangère.

Après la clôture des débats sur le tarif de péages, le Conseil national s'est occupé de régler des différences dans le budget de 1880 résultant des décisions prises par les deux Chambres. Sans discussion, le Conseil national a décidé d'adhérer aux modifications proposées par le conseil des Etats. Quant au postulat de M. Riniker, proposant des fortifications, le Conseil national a décidé d'inviter le Conseil fédéral à inscrire un crédit dans les prochains budgets, tandis que le conseil des Etats avait proposé la suppression de ce postulat, vu que le Conseil fédéral fera (et fait même) déjà les études nécessaires sur des projets de fortifications et qu'il convient dès lors d'attendre les propositions exécutives.

M. le colonel de Buren (Berne) a proposé d'adhérer à l'arrêté antérieur du Conseil national, tandis que M. Ryt (Zurich) a réclamé la suppression de ce postulat comme inopportun, par ce motif qu'il ne faut pas prodiguer pendant 10 ou 20 années les ressources du pays pour acquérir enfin la conviction que tout ce qu'on aura fait ne peut servir à rien.

M. Vessaz (Vaud) a opiné lui aussi dans le sens de suppression d'un postulat qui est arrivé par surprise dans la discussion. On ne devrait pas se lancer dans des dépenses considérables à un moment où il faut au contraire restreindre les crédits budgétaires pour satisfaire aux besoins de l'administration. Les fortifications permanentes au milieu du pays n'auront pas plus d'importance qu'elles n'ont eu dans les guerres antérieures ; l'orateur ne se promet pas grand chose non plus des fortifications passagères élevées à la frontière, et il craint que si ces ouvrages très exposés étaient pris, la population découragée n'eût plus assez d'énergie pour aller au devant de l'ennemi et arrêter l'invasion.

M. Bleuler (imprimeur du Landbote de Winterthour) chante au contraire la grandeur et la force futures de la Confédération qui ne doit plus être comme un blanc bec

(Prügeljunge) exposée à se laisser battre entre la France et l'Allemagne (comme si la petite Suisse pouvait faire une résistance décisive si les grandes puissances ne reconnaissent plus la neutralité de son territoire!).

M. Haberstich (Thurgovie) se prononce pour la suppression du postulat, en adhérant à l'arrêté du conseil des Etats. M. le colonel de Gingins (Vaud) a combattu aussi l'idée d'élever des fortifications ; nous ne pouvons pas dépenser 100 à 200 millions de fr. pour des fortifications permanentes. L'orateur prie Messieurs les députés de se souvenir que dans les grandes guerres on a souvent laissé de côté les grandes forteresses (voir la guerre de 1866 entre l'Autriche et la Prusse ; cette dernière ne s'inquiéta guère des forteresses d'Ollmutz, de Josefstadt et de Theresienstadt ; elle marcha directement sur Vienne, la capitale de l'Empire, en se contentant d'investir les forteresses du premier ordre.

M. de Buren maintient pourtant sa proposition d'adhérer à l'arrêté antérieur en ce sens qu'on porterait au budget un crédit pour la fortification des frontières, et M. Scherz (colonel et protecteur des tireurs) s'est demandé pourquoi si la France, si riche, et l'Allemagne, si puissante, ont des fortifications permanentes, pourquoi la Suisse ne devrait pas en posséder elle aussi ?

Malgré tous ces discours, à la votation définitive, la première décision du Conseil national a été retirée et la majorité a adhéré à la décision du conseil des Etats, qui ne veut pas trop se presser dans une affaire si importante aux points de vue politique, militaire et financier.

Ce qui me surprend, c'est qu'aucun orateur n'ait jugé à propos de s'occuper d'une question très importante, je veux dire de l'alimentation de notre pays qui ne produit pas assez de grains pour se suffire en cas de guerre. Supposons que la Suisse soit dans l'état de guerre avec une des grandes puissances qui nous entourent, et que les autres grandes puissances voisines interdisent l'exportation des blés sur le territoire de la Confédération. Supposons enfin que nos capacités militaires aient construit dans l'intérieur de la Suisse des fortifications permanentes, dans lesquelles notre armée attendrait l'ennemi de pied ferme. Croit-on peut-être que l'ennemi aura la bonté de venir à la portée de nos canons pour se faire écraser ? — Non, l'envahisseur s'établira dans les contrées voisines de la frontière, il cernera les fortifications et il attendra que l'armée suisse mette bas les armes, forcée par la famine. Et quant à des fortifications passagères le long de nos frontières, combien veut-on donc en construire pour empêcher l'invasion d'une grande armée qui s'est mis dans la tête de vaincre tous les obstacles ?

M. Ryt a donc en parfaitement raison de dire qu'il ne faut pas prodiguer pendant dix ou vingt ans les ressources d'un pauvre petit pays pour arriver enfin à la conviction que tout cela ne peut servir à rien.

A la fin de cette discussion patriotique, M. le président Kunzli a porté à la connaissance du haut Conseil l'interpellation suivante de MM. les conseillers nationaux Philippin, Frei et Stössel : « Les soussignés demandent à interpellier le Tit. Conseil fédéral, dans le but de savoir :

1° S'il est vrai, en fait que, soit officiellement, soit officieusement, il soit intervenu auprès du gouvernement ou des partis politiques, dans le canton du Tessin, pour amener l'abandon du procès de Stabio ;

2° Quelles ont été les raisons de cette intervention, si elle a eu lieu ;

3° Quel en a été le résultat. »

En même temps, les feuilles radicales annoncent qu'on va travailler les députés conservateurs du Tessin pour les disposer en faveur de l'amnistie. On a même l'intention de prononcer des discours pathétiques pour que les cœurs des conservateurs deviennent tendres comme du beurre. Oh oui, la détresse des bons radicaux est grande, très grande même ! Comme on a eu l'occasion de se convaincre que les insultes et les calomnies font aussi peu d'effet que les menaces et les insolences, on essaiera des flatteries. — Inutile, braves gens ; les Tessinois ont le devoir, au nom de l'honneur de leur canton, de résister aux séductions qui ont pour but de jeter un voile sur des machinations inouïes au moyen d'une amnistie inopportune. — D'abord la justice claire et nette, et puis l'amnistie, si on trouve que meurtriers et calomnieux sont dignes de ce pardon généreux.

Pour finir la revue de la semaine, je dois encore vous dire un mot de l'arrêté fédéral concernant l'unification des emprunts fédéraux de 1867, 1871 et 1877.

D'accord avec le conseil des Etats, le Conseil national a arrêté que le Conseil fédéral est autorisé à contracter un nouvel emprunt portant intérêt au taux de 4 0/0 l'an, jusqu'à concurrence de 35 millions de francs au maximum. Cet emprunt servira à rembourser les emprunts antérieurs et à faire face aux engagements de la Confédération (savoir 29 millions de dettes antérieures et 6 millions de subvention pour le St-Gothard.

Ce nouvel emprunt doit être entièrement remboursé dans un terme de 35 ans à partir de l'année 1881 (donc à la fin de l'année 1915). Le Conseil fédéral fixe le cours d'émission de l'emprunt et prend les mesures nécessaires pour en assurer le placement. Le Conseil national est enfin allé un peu plus loin que le conseil des Etats, car il a décidé que le présent arrêté serait déclaré d'urgence et entrerait immédiatement en vigueur, comme n'étant pas, de sa nature, susceptible d'être soumis à la votation populaire.

M. Tschudi (Glaris) avait proposé de fixer le cours d'émission au pair, étant convaincu que la Confédération arriverait facilement à le placer à ce taux, de sorte qu'on n'aurait pas besoin de chasser le lièvre gras dans la cuisine de certaines banques. M. Tschudi se souvient que la soi-disant Banque fédérale, à Berne, sous les auspices de feu M. Stämpfli, a fait, à l'occasion de l'émission d'un seul emprunt, un bénéfice de plus de 700,000 fr. Mais le Conseil national a trouvé nécessaire de donner un vote de confiance au Conseil fédéral, en lui laissant la fixation du cours d'émission.

On a de même rejeté la proposition de M. le Dr Joos (Schaffhouse) voulant que la Caisse d'Etat tâche de gagner la provision d'environ 43,000 fr. en se chargeant elle-même de la conversion des obligations fédérales.

Le placement du nouvel emprunt ne peut manquer d'être facile, dans un temps où les obligations de l'Etat sont préférées aux valeurs industrielles, si chanceuses ; on peut espérer l'émission au pair. Le royaume de Bavière, par exemple, a fait, il y a quelques mois, la conversion de sa dette des chemins de fer qui était à 4 1/2 0/0, en émettant des obligations à 4 0/0 et malgré le chiffre énorme de 816 millions marks (1,020 millions fr.) la conversion a parfaitement réussi au bout de quelques semaines et au cours d'émission de 98 1/4 0/0. On peut donc s'attendre que notre conversion, si minime en comparaison de celle du gouvernement bavarois, se fera aussi promptement et même au cours de 100 0/0, comme M. Tschudi a cru pouvoir l'annoncer d'avance.

Ajoutons que le gouvernement bavarois, pour mener à bout son opération financière n'a eu recours à un syndicat de banques que pour le montant de 490 millions fr., et que la commission accordée n'était que de 45 centimes par cent francs. Si le Conseil national croit ne pas pouvoir se passer du secours des banques suisses, ces dernières montreront sans doute autant de patriotisme et de désintéressement que les banques allemandes qui ont aidé le trésor royal de Bavière.

CONFÉDÉRATION

Il résulte d'une communication à l'administration des péages, que le port de Romanshorn étant gelé, les marchandises à direction de l'Allemagne doivent être acheminées par St-Margrethen.

Voici quelle serait la répartition des Département pour l'année 1880 :

M. Wetti, présidence et Politique ; M. Anderwert, vice-présidence et Justice et Police ; M. Hertenstein, Militaire ; M. Droz, Agriculture et commerce ; M. Schenk, Intérieur ; M. Hamner, Finances et Péages, et M. Bavier, Postes, Télégraphes et Chemins de fer.

Des spéculateurs ont introduit en Suisse des pièces grecques de cinq drachmes, qu'ils font passer pour cinq francs. Il est bon de mettre le public en garde à cet égard, ces pièces n'ayant qu'une valeur de 4 fr. 50.

M. Joos a déposé sur le bureau du Conseil national la motion suivante :

Le Conseil fédéral est invité : 1. A ordonner des relevés statistiques sur la proportion dans laquelle se trouvent les différentes catégories de billets des banques suisses relativement à l'émission générale.

2. A soumettre à l'Assemblée fédérale un exposé graphique de la totalité des dettes

et de précision. Pendant vingt minutes ce bon Père nous regarda en souriant, nous encourageant du geste et du regard. Il se déclara satisfait, daigna nous faire des éloges sur notre tenue, sur notre dévouement qui, a-t-il dit, le console et le fortifie au milieu des tristesses qui lui viennent de tous côtés et après les paroles les plus aimables et les plus bienveillantes, il nous a remis à chacun une médaille de la sainte Vierge. Après nous avoir bénis, il est remonté dans sa voiture, suivi de nos acclamations chaleureuses. Nous étions littéralement ivres de bonheur et plusieurs versaient des larmes de joie.

Chère et précieuse médaille, premier don de Pie IX, je te placerais sur mon cœur et je te garderais comme le talisman le plus doux et le plus fort contre mes propres défaillances et contre les ennemis du Saint-Siège.

Le 15 août

PIE IX A SAINTE-MARIE-MAJEURE

Selon son habitude, le Saint-Père s'est rendu à Sainte-Marie-Majeure, en train de gala, pour assister à la messe solennelle dite en l'honneur de la glorieuse Assomption de la mère de Dieu. Ma compagnie était de service et nous nous tenions sur la place qui précède la Basilique.

J'avais visité, il y a dix jours, cette Basilique à l'occasion de Notre-Dame des Neiges établie en souvenir de son origine miraculeuse. C'était en 353, sous le pontificat du pape saint Libère, d'où le nom de Basilique

libérienne donné à Sainte-Marie-Majeure, dans les actes officiels de la cour de Rome. Un romain, nommé Jean Patritius (1), n'avait point d'enfants et il se demandait souvent avec sa femme l'usage qu'ils feraient de leur fortune, lorsqu'une nuit, Marie leur apparut et leur ordonna d'élever en son honneur, une église sur le sommet de l'Esquilin, à l'endroit qu'ils trouveraient le lendemain matin converti de neiges. On était à l'époque des grandes chaleurs de l'été : le pape avait eu de son côté la même vision, il s'y rendit et en présence des pieux époux, il traça sur la neige le plan même de la future Basilique. C'est pour rappeler ce miracle que le cinq août dernier on faisait tomber, pendant l'office, une pluie de fleurs blanches de la coupole de la chapelle Borghèse.

La façade de Sainte-Marie-Majeure que nous avons le temps d'examiner à loisir est noble et simple, le portique, sous lequel est la statue de bronze de Philippe III, d'Espagne, bienfaiteur de l'église (1), est soutenu par huit belles colonnes de marbre. Le clocher en forme de flèche, ne manque pas d'élégance.

(A suivre.)

(1) Les Patrizi, dit-on, descendent d'une branche de cette famille.

(2) Les rois d'Espagne sont chanoines de Sainte-Marie, comme ceux de France le sont de Saint-Jean de Latran.

des banques d'émission, tel qu'il résulte des expériences des dernières années jusqu'à présent.

3. A communiquer à l'Assemblée fédérale la proportion dans laquelle les cantons sont intéressés à l'émission des billets de banque, soit que cette émission ait lieu par des établissements cantonaux, soit que les cantons soient intéressés à des établissements qui se livrent à ce genre de commerce en leur nom propre.

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — La famille de feu M. Zeller-Klauser, à Zurich, a fait pour 17,000 fr. de dons charitatifs en mémoire du défunt.

Le Landbote annonce que le lac de Pfäfers est gelé.

Glarus. — On annonce qu'un Glaronnais aurait découvert le secret de diriger les ballons au moyen de poudre et de dynamite. Si les Chambres veulent se hâter de rédiger une loi sur les brevets, l'inventeur en question vaudra bien être utile au pays et mettre son secret au bénéfice de l'humanité.

Grisons. — La fièvre scarlatine règne avec tant de violence dans la commune de Sus que les écoles ont dû être fermées.

Thurgovie. — La partie inférieure du lac de Constance étant gelée, le service des bateaux à vapeur ne peut plus avoir lieu qu'entre Schaffhouse et Stein.

Vaud. — Mercredi matin, dit le Journal d'Yverdon, on a retiré du canal occidental, près de la fabrique de savon, le cadavre d'un homme d'Essert-sous-Champvent. Ce malheureux est parti de l'hôtel du Port mardi soir, à 7 heures, avec son char et son cheval, et au lieu de suivre la grande route, il s'est précipité dans le canal avec son attelage, trompé sans doute par l'obscurité et par la neige.

Le char était retourné par-dessus la victime, ce qui l'a sans doute empêché de se sauver; quant au cheval, il a patangé dans l'eau jusqu'au jour.

Genève. — M. Malet, candidat radical, a été élu membre du conseil administratif de la ville de Genève.

CANTON DE FRIBOURG

Attention!

Les pièces italiennes de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes (portant l'effigie de Victor-Emmanuel ou de Pie IX) sont mises hors de cours à partir du 1^{er} janvier 1880. Donc :

1^o Que tous ceux qui ont encore des pièces italiennes de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes aient bien soin de s'en débarrasser au plus vite auprès des bureaux de poste, des banques, etc.

Après le 1^{er} janvier, soit dans quinze jours, ces pièces seront hors de cours.

2^o Que tous ceux qui l'on présenterait en paiement des pièces ci-dessus aient soin de les refuser, afin d'obliger les détenteurs à en opérer l'échange auprès des bureaux qui sont chargés de retirer les dites pièces.

Personne n'est obligé de recevoir en paiement les pièces italiennes qui vont être mises hors de cours.

Nous lisons dans le Chroniqueur :

« Les électeurs du district de la Sarine vont être sous peu appelés à élire un député au Grand Conseil, en remplacement de feu M. Edouard Buman que tous les électeurs conservateurs regretlent et dont ils se rappelleront toujours les nombreux services rendus au pays et à la cause de l'ordre et de la religion.

« L'élection qui doit lui donner un successeur revêt dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons un caractère particulier, car il est à craindre qu'à cette occasion une division accentuée n'éclate entre les différentes nuances du parti conservateur. Déjà le Confédéré et avec lui tout le parti radical se réjouit de la lutte qu'il veut bien prévoir, parce qu'il la désire et qu'elle ferait ses affaires. Il va jusqu'à offrir son alliance, gratuite ou non et se prépare à intervenir dans la lutte pour faire pencher la balance en faveur de ceux que pour le moment il veut bien appuyer, dans l'espoir d'en tirer profit plus tard.

« Or, il nous paraît de la plus haute importance que le candidat soit choisi de telle façon qu'il puisse rallier toutes les voix du parti conservateur et dispenser par conséquent le parti radical de rendre un service

que, nous voulons bien le croire, on ne lui demande pas, mais qu'il faudrait bien subir.

« Nous croyons que le nom de M. le colonel Alfred de Reynold, de Nonans, peut et doit rallier tous les conservateurs. M. le colonel Reynold a rendu depuis longtemps de nombreux services à l'administration; il est bien connu du pays, apprécié de tous pour ses qualités et il sera aussi populaire que l'était son père.

« Nous nous permettons donc de recommander cette candidature, persuadé que tous ceux qui désirent sincèrement la paix et la concorde y donneront leur adhésion. »

L'appel du Chroniqueur à l'union de tous les conservateurs autour du nom de M. le colonel Alfred de Reynold sera entendu. Le Confédéré, dans un article auquel nous avons dédaigné de répondre, s'est imaginé que la Liberté s'apprêtait à entrer en scène avec une candidature de sa nuance; rien n'était plus loin de notre pensée. Notre plus vif désir a toujours été que le candidat du parti conservateur soit un lien d'union et non une cause de division, et que tous les électeurs, à quelque fraction du parti qu'ils appartiennent, puissent le soutenir sans arrière-pensée. M. Reynold, de Nonans, est bien le candidat tel que nous l'avions rêvé pour les circonstances difficiles où nous nous trouvons, et c'est pourquoi la Liberté est heureuse d'adhérer aux intentions conciliantes du Chroniqueur.

L'ouragan de la semaine dernière n'a pas causé dans le district de la Glâne les dégâts que l'on redoutait au premier moment; cependant la commune de Romont, qui a déjà eu ses belles forêts ravagées par le cyclone du 20 février, a subi une nouvelle perte: une centaine de plantes viennent encore d'être abattues par le vent. Dans le Gihloux, par contre, les forêts ont éprouvé des dommages plus considérables que ceux causés par le cyclone du 20 février; dans cette partie du canton, on évalue de 25 à 30,000 fr. les pertes subies par l'Etat, les communes et les particuliers.

On lit dans la Feuille d'Avis de Genève la pétition suivante d'un moineau :

« L'hiver est rude, tout est couvert par la neige, nous avons froid, nous avons faim, aussi dans notre détresse, nous nous adressons humblement aux personnes charitables pour qu'elles aient pitié de notre déplorable situation. Quelques grains, quelques miettes devant chaque fenêtre et nous serons sauvés de la misère.

(Signé) : Un vieux moineau.

Conférences.

La prochaine Conférence de M. Coulson aura lieu mercredi 17 courant à 8 heures du soir, à l'Hôtel du Faucon.

Sujet : Les Iles Chinchas.

On nous prie d'annoncer que la Société d'Agriculture organise deux réunions d'éleveurs de bétail à cornes pour discuter le programme du Herd-book de la Suisse romande.

La première de ces réunions aura lieu le samedi 20 courant à 2 heures de l'après-midi à la Grenette à Fribourg, et la seconde le dimanche 21 courant à la même heure à l'hôtel de ville à Bulle.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 13 décembre.

Les journaux officieux s'évertuent à vouloir persuader le public que, malgré la démission de M. Leroyer, il n'y a pas de crise ministérielle. En attendant, il n'y a pas de ministère, car les dépositaires actuels de portefeuilles sont des comparses à la discrétion de M. Gambetta. M. Grévy trouve difficilement des hommes politiques, aussi médioeres soient-ils, qui consentent à entrer dans un cabinet condamné à mort et dont l'exécution ne peut tarder.

Il paraît que les chances de M. Dauphin, comme successeur de M. Leroyer, sont absolument évanouies, parce qu'on a constaté qu'il s'était prononcé contre l'art. 7. M. Ferry a en conséquence fait la plus vive opposition au choix proposé.

Du reste, au Palais de justice, le choix de M. Dauphin, comme garde des sceaux, n'était pas considéré comme de nature à relever le prestige du ministère, ce procureur-général n'ayant fait preuve d'aucun talent.

Les anciens amis politiques de M. Leroyer montrent, vis-à-vis de lui, une irritation extrêmement vive. Ce sentiment est entretenu et même excité par la camarilla du Palais-

Bourbon, pour laquelle le garde des sceaux d'hier devient presque un transfuge, un faux-frère. Finalement, après beaucoup de récriminations, on semble vouloir faire passer M. Leroyer pour un homme dont l'âge aurait affaibli les facultés et qui serait devenu incapable de toutes les capucinaades (sic).

Les conférences se succèdent au Palais-Bourbon, entre M. Gambetta et les chefs des gauches, pour arrêter le programme des dernières séances de la session extraordinaire. M. Gambetta voudrait faire ajourner les interpellations, mais il rencontre une sérieuse résistance, beaucoup de membres des gauches étant poussés par les électeurs enragés de la province, qui reprochent à leurs députés de s'endormir sur leurs bancs.

Tous les commentaires des cercles politiques, même les plus républicains, viennent confirmer l'appréciation que je vous transmets hier, au sujet de la note de la République française concernant le bruit d'une dissolution anticipée. M. Gambetta n'est pas, assure-t-on, moins que devant partisan de cette mesure. Mais il est obligé d'y paraître opposé en sa qualité de président de la Chambre. Autrement, il lui deviendrait impossible de maintenir dans la discipline voulue une majorité qui verrait en lui non plus un chef, un protecteur, mais un adversaire. En outre, on reconnaît le péril de laisser s'ouvrir, dès aujourd'hui, la période d'organisation des forces électorales, étant donné surtout que les groupes conservateurs manifestent clairement l'intention de se préparer à la lutte.

Le bouleversement dans les services pénitentiaires, qu'annonçait le remplacement de M. Choppin par M. Cazelles, est un fait accompli. Le successeur de M. Fournier dans les fonctions d'inspecteur général a été nommé avant-hier: C'est un chef de bureau, qui passe sur le dos des plus anciens et des plus méritants. Le choix de son propre successeur est fait dans les mêmes conditions et le mouvement hiérarchique qui s'ensuit s'inspire presque exclusivement de la faveur ou des préoccupations politiques.

Si cela continue, il ne fera pas bon pour les conservateurs d'être les hôtes des prisons républicaines.

Par ce temps de misère générale, le nombre des larcins, des filouteries, des exploits des pickpockets, devient invraisemblable. On vole partout, dans les marchés, dans les bureaux d'omnibus, dans les gares, dans tous les lieux où il y a un peu d'encombrement. Les agents ne suffisent plus à constater les plaintes et se reconnaissent impuissants à réprimer le mal. Les commissaires de police, de leur côté, se disent débordés. Ils n'ont pas les moyens d'exercer une surveillance efficace. Ce n'est pas un ou deux inspecteurs dont chacun d'eux dispose qui peuvent surprendre les nombreux écornifleurs. Force leur est de signaler les faits au service central, qui, trop occupé lui-même, ne peut s'appliquer à ces détails. Au demeurant, aucune sécurité pour les porte-monnaie, en attendant qu'il n'y en ait plus du tout pour les personnes.

Un personnage radical, parlant hier de la liste de donateurs publiée par le Figaro disait carrément :

« Ce n'est pas une liste de souscription, mais de proscription. On nous donne jusqu'aux adresses des gens que nous devons surveiller. »

Dans la séance d'hier soir, le conseil municipal de Marseille a décidé la suppression de la subvention de 32,000 fr. allouée aux écoles protestantes et a décidé, en outre, que ces écoles deviendraient communales. Un crédit de 52,000 fr. nécessité par la transformation, a été inscrit au budget.

France. — M. Martin, bonapartiste, a été élu conseiller municipal à Paris pour le quartier des Champs-Élysées.

Le Temps dit que M. Grévy ouvrira la session législative de janvier par un message.

La session serait précédée d'un remaniement ministériel.

Le Temps dit que M. Waddington qui depuis longtemps désirait abandonner la présidence du conseil, garderait le portefeuille des affaires étrangères et que M. Grévy choisirait alors M. de Freycinet, ministre des travaux publics, pour président du conseil, parce que M. de Freycinet représente la politique pacifique et le relèvement matériel de la France et appartient au groupe de la gauche républicaine, que M. Grévy considère comme le vrai noyau de la majorité parlementaire.

Hongrie. — La Chambre des députés a adopté sans changement les projets de lois sur la taxe militaire et sur la prolongation du traité de commerce avec la France.

Le gouvernement a présenté un projet relatif aux moyens de couvrir partiellement le déficit de l'an prochain.

La rivière Körös (affluent de la Theiss), a inondé complètement le bourg de Brod, marché important de Hongrie, et la Moros,

autre affluent de la Theiss, a inondé partiellement la ville de Karlsburg (dans la Basse-Transylvanie) Plusieurs personnes ont été noyées.

Turquie. — La Correspondance politique publie une dépêche de Constantinople d'après laquelle le patriarche grec a exprimé par écrit à la Porte sa conviction qu'à l'occasion des réformes projetées, elle ne portera pas atteinte aux anciens droits et privilèges de l'Eglise orthodoxe, mais les confirmera au contraire.

Le patriarche a fait en même temps la proposition de certaines mesures qui devraient être introduites en même temps dans les provinces, selon le chiffre auquel la population appartenant à cette confession s'élève dans ces provinces.

Afghanistan. — Un rapport du général Roberts constate que par un effort combiné, les troupes des colonels Baker et Macpherson ont délogé les Afghans des positions élevées qu'ils occupent près de Caboul.

Amérique. — Episode émouvant du combat terrible duquel le Huascar, monitor péruvien, a été forcé d'amener son pavillon.

Ce monitor était commandé par un Français, le capitaine Grau. Cet officier avait l'habitude de diriger le feu en maintenant sa tête et le buste hors de la tourelle. Un obus lancé par le Cochrane (chilien) coupa le corps du capitaine en deux à la hauteur des hanches; le buste et la tête furent littéralement hachés par l'explosion du projectile. Les jambes retombèrent sur le pont.

Un autre Français, le premier lieutenant Diego Ferré, avait déjà succombé.

Le capitaine de corvette Elias Aguirre, qui prit le commandement, et après lui le lieutenant Pedro Rodriguez, eurent tous deux la tête emportée par des obus.

Total : trois officiers décapités!

Inde. — Des nouvelles de Thyetmyo, du 6 décembre, annoncent que l'ambassade birmane, qui y attendait l'autorisation de se rendre à Calcutta, a reçu du vice-roi des Indes une communication portant que le gouvernement des Indes est vivement froissé du traitement que la cour de Birmanie a fait subir au représentant de S. M. Britannique. Elle le déclare incompatible avec les protestations d'amitié du monarque asiatique et les égards qui sont dus aux agents diplomatiques.

La communication fait en outre ressortir la contradiction qui existe entre l'attitude du roi birman à l'égard du dernier représentant de la Reine à Mandalay et sa supposition que, dans les circonstances actuelles, le gouverneur général puisse accueillir amicalement une ambassade birmane; elle ajoute que les mandataires de la cour de Birmanie ne retireraient aucun avantage d'une visite à Calcutta aussi longtemps qu'ils n'auront pas été chargés de présenter au gouvernement des Indes des explications acceptables sur les faits qui se sont passés antérieurement.

En suite de la déclaration du vice-Roi, l'ambassade birmane a demandé des instructions à Mandalay et, en les attendant, prolonge son séjour à Thyetmyo.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 15 décembre.

La commission du budget a repoussé les modifications introduites au budget par le Sénat.

PARIS, 15 décembre.

Dans la séance de la Chambre, M. Legendre demande si le cabinet a l'intention de reconnaître l'indépendance de la Roumanie. M. Waddington répond que la France poursuit des négociations d'accord avec d'autres puissances, dont elle ne peut pas se séparer; il espère que la reconnaissance de la Roumanie sera prochainement un fait accompli.

VARIÉTÉS

LA NEIGE. — Le froid a été intense à Paris pendant la nuit de mardi et mercredi matin.

Ciel sombre, chargé d'une neige qui a tombé par instants dans le courant de la journée et de la soirée.

On continue sans arrêt le pénible travail du déblaiement des voies publiques. Des chapelets de tombereaux montent et descendent incessamment les rues. Mais les monceaux de neige accumulés çà et là semblent inépuisables.

Une brume glaciale enveloppe la ville et

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA SUISSE OCCIDENTALE EMPRUNT DE GENÈVE-VERSOIX F. 6,300,000

engourdit les passants dont les chutes sont nombreuses.

Une vingtaine de blessés sont entrés depuis mardi dans les hôpitaux qui regorgent de malades.

La circulation est en grande partie rétablie, avec des retards et des lenteurs inevitables.

Des traîneaux ont été improvisés par des marchands pour le transport de leurs denrées.

A Marseille, il a fait 9 degrés de froid, les ruisseaux et les bassins sont gelés. On patine sur le lac du parc Borély.

A l'observatoire météorologique de l'institution Fleury, à Lagny, le thermomètre est descendu dans la nuit de mardi, jusqu'à 28° au-dessous de zéro, tandis que la pression barométrique était de 774 millimètres.

En Normandie, la rigueur de la température s'est encore accentuée, et le dégel ne paraît pas s'annoncer. Le thermomètre est descendu le 10 jusqu'à 19° au-dessous de zéro.

Il est tombé de nouveau de la neige en grande quantité, ce qui a encore accru les difficultés des communications, qui, sur beaucoup de points, sont complètement interrompues.

La campagne est littéralement ensevelie sous la neige, et, dans les villes, la circulation est à peu près impraticable en beaucoup d'endroits. La plupart des rivières et cours d'eau sont gelés.

Les journaux de la Loire rapportent qu'à Sair-Didient-la-Seauve le thermomètre est tombé, mardi, à 25° en certains endroits. On a trouvé, dans les chemins, sous les buissons, des lièvres complètement gelés. Les oiseaux se laissent prendre à la main, n'ayant plus la force de voler.

Les journaux allemands, qui avaient été sobres jusqu'ici de renseignements, nous en apportent aujourd'hui de fort intéressants.

A Berlin, le froid est si vif qu'en plein midi le thermomètre marquait ces jours-ci 13 degrés au-dessous de zéro, au centre de la ville.

La misère y est telle que, tous les soirs, des centaines de malheureux viennent demander un asile pour la nuit aux établissements de refuge pour les pauvres, et que ces établissements, encombrés déjà, se voient forcés de les repousser.

Dans la Silésie supérieure il y a eu, dans la journée de mardi, 23 et 27 degrés au-dessous de zéro.

A Cassel, le thermomètre est descendu à 20 degrés et à Breslau à 25. Dans certains endroits des provinces du Nord et du Centre, le mercure des thermomètres s'arrête dans les tubes.

A Colmar il y avait lundi 18 degrés au-dessous de zéro. L'hiver de 1870-71 n'a pas été aussi rigoureux que celui-ci.

Dans le Wurtemberg et la Bavière, il a fait dimanche un temps affreux. L'ouragan qui a sévi a interrompu les communications sur la plupart des lignes des chemins de fer. Par une curieuse anomalie, pendant que le centre de l'Europe est couvert de neige et subit une température sibérienne, à Saint-Petersbourg le temps est très-doux. Ces jours derniers il n'y avait que deux degrés sous zéro.

Il a neigé le 2 décembre à San-Remo, dans le golfe de Gènes, ce qui ne s'était plus vu depuis un demi-siècle.

Pour compléter ces renseignements sur l'état général de l'atmosphère, ajoutons que, d'après les informations reçues, le froid serait exceptionnel et excessif dans certaines parties de la Russie septentrionale.

A Oursk, on a constaté la semaine dernière jusque 40 degrés sous zéro, à Arhangelsk, 33, à Akmolinsk, 32, à Irbit, 30.

M. SOUSSKNS, Rédacteur.

La Compagnie des Chemins de fer de la Suisse-Occidentale qui a pris en charge, en vertu du traité de fusion, l'Emprunt de Genève-Versois, contracté primitivement par l'Etat de Fribourg, rappelle aux porteurs que le remboursement de cet emprunt a été annoncé pour le 31 décembre de l'année courante et qu'à partir de cette époque l'intérêt cessera d'en être payé.

Elle a l'honneur d'informer les porteurs des obligations de cet emprunt qu'ils ont la faculté de les échanger contre des obligations hypothécaires de la Suisse-Occidentale faisant partie de l'emprunt de conversion voté par l'Assemblée générale des Actionnaires en date du 27 mars 1878.

Ces obligations hypothécaires rapportent Fr. 20 d'intérêt, payables par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet. Elles sont remboursables en Fr. 500 par tirages au sort annuels suivant un tableau d'amortissement inséré dans le titre.

L'hypothèque générale sur tout le réseau de la Compagnie de la Suisse-Occidentale en faveur des obligations de cet emprunt de la Suisse-Occidentale a été autorisée par décret du Conseil fédéral en date du 21 mai 1878.

L'échange proposé se fera sur le prix de Fr. 417 50 pour l'obligation nouvelle, avec jouissance des intérêts dès le 1^{er} janvier 1880.

Les porteurs de titres de l'emprunt Genève-Versois qui accepteront cette conversion recevront en espèces et par anticipation, sans escompte, le coupon de Fr. 12 50 échéant le 31 décembre prochain.

Ils pourront, à leur choix, vendre sur le prix de Fr. 417 50 les fractions d'obligations nouvelles auxquelles le montant de leurs titres anciens leur donnerait droit ou acheter au même cours la fraction nécessaire pour compléter une obligation.

Les obligations de la Suisse-Occidentale peuvent être déposées dans la Caisse de la Compagnie, qui en délivre des certificats nominatifs de dépôts.

Elle sont dès à présent négociables aux Bourses de Lausanne et Genève, les intérêts en sont payables, sans frais, à Lausanne, Genève, Neuchâtel, Berne, et dans les principales gares du réseau de la Suisse-Occidentale.

L'échange proposé pourra s'effectuer contre le dépôt des titres de l'emprunt Genève-Versois, du 2 au 20 décembre :

- A Lausanne, à la Caisse de la Compagnie de la Suisse-Occidentale ;
- A Genève, à la Société suisse pour l'industrie des chemins de fer ;
- A Fribourg, à la Caisse d'amortissement de la dette publique ;
- A Neuchâtel, chez MM. de Pury et Cie ;
- A Yverdon, chez MM. L. Michod et Cie ;
- A Vevey, chez MM. Genton et Cie ;
- A Bâle, chez MM. de Speyr et Cie ;
- A Berne, chez MM. Marcuard et Cie ;
- " " von Ernst et Cie ;
- A Bienne, " Paul Blösch et Cie.

Les titres des obligations nouvelles seront délivrés immédiatement.

Les obligations du G.-V. dont les propriétaires n'auront pas accepté la conversion proposée le 20 décembre au soir seront remboursées le 31 décembre, et dès cette date leur intérêt cessera d'être payé. A défaut de présentation ou de conversion des titres du Genève-Versois, les fonds destinés au remboursement seront déposés à la Caisse des Consignations de l'Etat de Genève, conformément à l'art. 3 de la Loi genevoise sur les prêts hypothécaires.

Fourneaux calorifères irlandais

Un joli choix de fourneaux excessivement économiques sous le rapport du combustible, de la fabrique *Weltert et Cie* à Corsée, et du prix de 30 à 50 francs est arrivé chez le soussigné, dépositaire de la dite maison pour le canton de Fribourg.

J. Lalive, aux Grand Places (476)

M. BUGNON Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Romont, hôtel du Cerf, mardi 23, à Bulle, hôtel du Cheval Blanc, mercredi 24 décembre. (475)

La véritable liqueur des Carmes

La véritable liqueur des Carmes préparée à l'eau de *Mélisse* se recommande non seulement par son goût exquis, mais aussi par ses propriétés hygiéniques, toniques et digestives. Son efficacité est incontestable dans les convalescences, les synapses, les indigestions et autres maux d'estomac. Etendue d'eau ou d'eau de Selz elle devient une boisson excellente aussi agréable au goût que bienfaisante à l'estomac.

Seul dépôt chez **Ch. Lapp, droguiste.** (424)

AGENCE D'AFFAIRES
Bureau de Procure
JOYE FRÈRES
ROMONT (342)

A l'occasion des fêtes de l'an

B. Debons, vigneron à Stou, expédie contre rembour de 20 fr. ou sur références, Une caisse de 12 bouteilles de vins fins, verre et emballage à sa charge. H 9776 X (451)

AVIS

A l'Imprimerie catholique suisse on livre dans les 24 heures des cartes de visite imprimées avec caractères neufs.

Cartes ordinaires 2 fr. 50 le cent.

« bristol 3 » —
« glacées 3 » 50

DEUIL

A l'Imprimerie catholique on a un très-beau choix d'images de... L'Imprimerie se charge d'en imprimer le verso dans la journée.

BOURSE DE GENÈVE DU 14 DECEMBRE

FONDS D'ÉTATS				ACTIONS			
COMPTANT	TERME	DEMAIYDE	OFFRE	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
4 0/0 Genevois	—	97	—	Suisse-Occidentale	—	93	91
4 1/2 Fédéral 1867	101 1/2	101 3/4	101 1/2	Central-Suisse privilégiées	433	434	435
1871	—	101	101 3/4	Nord-Est Suisse	270	277	280
5 0/0 Italien	100 1/4	81 40	81 60	priviliées	—	128	128
5 0/0 Valais	102 1/4	10 23	10 26	Union Suisse	362	367	365
OBLIGATIONS				Saint-Gothard	—	90	86 57
Ouest-Suisse	468 3/4	465	468	Union privilégiées	—	265	267
Suisse-Occidentale 1878-76	1022	1020	1023	Comptoir d'escompte	625	620	630
1878	429	429	429 1/2	Banque du commerce	—	—	1365
3 0/0 Jongne à à Eclépens	—	345	350	de Genève	430	—	615
Franco-Suisse	—	346	348	Fédérale	—	—	430
4 0/0 Central-Suisse	—	426 1/4	426 3/4	Société suisse des chemins de fer	555 550	550	555
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	967	968	Banque des chemins de fer	—	6175	6250
5 0/0 Jura-Berne	—	1008	1018	de Paris et Pays-Bas	875	875	873
Lombardes anciennes	263	263	263 1/4	Association financière genevoise	856	855	857
nouvelles	—	345	—	Omanium genevoise	670	—	670
Autrichiennes nouvelles	2503/4	345	347	Baslerbank genevoise	—	1230	1250
Méridionales	552 1/2	252 1/3	253	Industrie genevoise du gaz	760	760	576
Bons méridionaux	533 3/4	532	533 3/4	belge du gaz	520	—	523
Nord-Espagne	—	317	322	Gaz de Genève	—	570	575
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	Marseille	665	—	670
Société générale des chemins de fer	486 1/4	486	486 1/4	Appareillage, Gaz et Eau	72	—	75
				Tabacs italiens	—	830	835

BOURSE DE PARIS

13 déc.	AU COMPTANT	15 déc.
97 18	Consolidés	97 18
82 15	3 0/0 Français	82 50
115 10	5 0/0 id.	115 10
100 —	5 0/0 id.	100 —
120 —	Or, à New-York	120 —
	Argent à Londres	—
	A TERME	
82 10	3 0/0 Français	82 57
115 25	5 0/0 id.	115 15
81 20	5 0/0 Italien	81 30
—	3 0/0 Anglais	—
—	5 0/0 Turc	10 10
—	5 0/0 Russe 1877	—
92 25	4 0/0 Autrichien	865 —
70 25	Banque de Paris	875 —
863 75	Crédit Lyonnais	862 50
871 25	Mobilier français	1057 50
—	Crédit foncier	615 —
1056 25	Mobilier espagnol	538 75
616 25	Autrichiens	—
582 50	Gaz Parisien	715 —
—	Suez	—